



10.14

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 MARS 2019

Présidence : Olivier MARTIN

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018
3. Assermentation d'un Conseiller (M. P.-A. Christeler)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 38/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'installation d'un réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin, selon les prescriptions cantonales en la matière
7. Préavis No 39/2019 concernant une demande de crédit extraordinaire complémentaire, afin de réaliser le redimensionnement des zones à bâtir sur le territoire de la commune de Froideville
8. Préavis No 40/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638
9. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

A 20h03, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité au complet et une personne dans le public. **Il** excuse deux Conseillers.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

### **1. Appel**

Présents : 52

Excusés : 2

Absent : 0

### **2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018, approuvé par le Bureau le 18 décembre 2018, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

### **3. Assermentation d'un Conseiller (M. P.-A. Christeler)**

**Le Président** donne lecture de la lettre de M. Antoine Stadler qui a quitté la commune et donc dû démissionner du Conseil communal.

**Il** procède ensuite à l'assermentation de M. P.-A. Christeler, portant à 53 le nombre de Conseillers présents à la séance.

### **4. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis de revenir sur la séance extra-muros du 11 décembre dans le nouveau parlement vaudois et de remercier une fois encore la Municipalité et spécialement notre Syndic pour l'organisation de la soirée et du repas, mais aussi pour avoir pu compter sur la présence et le discours de Mme Nuria Gorrite, cerise sur le gâteau d'anniversaire de votre serviteur.

Suite à cette merveilleuse soirée, différents événements sont survenus :

- Le 18 décembre 2018, adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre par le Bureau ;
- Le 5 janvier, apéritif du Nouvel-An offert par la Municipalité ;
- Le 29 janvier, réunion du Bureau pour nommer les commissions ad hoc chargée de rapporter sur les points 6 et 8 de l'ordre du jour ;
- Dimanche 10 février : votation fédérale sur un seul objet : l'initiative contre le mitage du territoire :
  - o Taux de participation : 40.25% à Froideville et 38.2% dans le Canton de Vaud.
  - o Initiative refusée sur le plan communal à 70.3%, cantonal à 62.9% et fédéral à 63.7%.
- Dimanche 17 mars : 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat :
  - o Taux de participation : 39% à Froideville et 34.15% dans le Canton de Vaud.
  - o M. Pascal Dessauges : 48.32% à Froideville et 37.5% au niveau cantonal.
  - o M. Rebecca Ruiz : 40.32% à Froideville et 46.5% au niveau cantonal
 M. Dessauges s'étant retiré aujourd'hui même, Mme Ruiz est élue tacitement Conseillère d'Etat.

Autre dimanche de votation, le 19 mai prochain, avec deux objets sur le plan fédéral :

- Le premier relatif à la réforme fiscale et au financement de l'AVS ;
- Le deuxième relatif à la loi sur les armes, développement de l'acquis de Schengen.

Autre élection possible, celle d'un-e Municipal-e, pour autant que deux ou plus de candidats soient inscrits pour compléter notre exécutif communal.

Suite à la séance de décembre, nous avons reçu des remerciements de la société de tir pour l'engagement de la Commune à la réfection du stand de tir. Je vous donne lecture de l'historique de la société rédigé par M. René Martin, président d'honneur, qui complète l'activité de la société en 2018 que nous vous avons envoyé par e-mail.

« *Histoire de la doyenne des sociétés locales, de son origine à aujourd'hui, par René Martin, président d'honneur.*

*Un bref retour en arrière...*

*Belle histoire que celle de la société de tir de Froideville qui fête, en 2018, ses 135 ans d'existence !*

*Fondée le 24 juin 1883, la société de tir "Aux armes de guerre" avait pour mission d'initier les citoyens à la manipulation et au fonctionnement des armes, ainsi qu'à l'entraînement au tir en-dehors des obligations militaires auxquelles ils étaient soumis. Chaque sociétaire était tenu de tirer 50 coups par année pendant trois séances de tir, au risque de se voir infligé une amende de 50 centimes. Les tirs avaient lieu au "Raffort" en direction de la forêt des "Orgires", sur une distance de 400 mètres.*

*Lors de son assemblée générale du 13 avril 1912, la société décidait d'acquérir une parcelle de terrain de 144 m<sup>2</sup>, propriété de Marc-Louis Michon, située "Es Grands Prés" au lieu dit "Mongélian", pour le prix de CHF 80.00, soit 55 centimes le m<sup>2</sup>, pour y construire le stand de tir que nous connaissons aujourd'hui. Entre temps les règles avaient changé, les tirs hors service devenus obligatoires se pratiquant à une distance de 300 mètres.*

*Alors que la ciblirie est propriété de la commune, le stand appartient quant à lui à la société de tir. Agrandi en 1985 et réaménagé en 1993, le bâtiment abrite actuellement le pas de tir et ses équipements électroniques pour 4 cibles, une buvette de 60 places avec espace cuisine, un garage et un réduit au sous-sol. La location de la buvette procure un appoint bienvenu pour les finances de la société.*

*Le "Froideville-Tir Sportif" d'aujourd'hui...*

*Du fait que les tirs militaires obligatoires hors service soient toujours d'actualité, les communes ont l'obligation légale de mettre à disposition de leurs citoyens soldats astreints, des installations conformes aux règles de sécurité et techniques pour les effectuer. A Froideville et cela depuis 1912, l'organisation des journées de tirs militaires est déléguée à la société de tir. Pourtant, au fil des ans, les activités de la société tout comme son nom ont bien évolué. Les "Armes de guerre" sont devenues "Armes du Jorat", puis "Froideville-Tir Sportif" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, marquant ainsi une réelle volonté de prendre ses distances avec la connotation péjorative des armes qui pesait de plus en plus sur des activités avant tout sportives et gardiennes des traditions helvétiques.*

*Aujourd'hui, Froideville-Tir Sportif peut s'enorgueillir des nombreux succès et titres de champion remportés sur les pas de tir du pays, tant dans les concours par équipes qu'individuels, grâce aux qualités et aux performances de ses membres. Dans quelques semaines, une nouvelle saison de tir débutera avec, pour objectif, de défendre le titre de Champion vaudois par équipe conquis pour la cinquième fois en 2017 et de briller dans les nombreux concours régionaux et cantonaux dans lesquels nos équipes seront engagés pour porter haut les couleurs de Froideville-Tir Sportif et de la commune. »*

Comme vous en avez été informé, M. Rolf Gerber a donné sa démission avec effet au 30 juin, nous devons donc compléter la Municipalité. Je vous donne lecture de la lettre reçue par le Bureau le 16 janvier.

*« Monsieur le Président,*

*Ce courrier s'adresse également aux Membres du Conseil Communal.*

*Il est temps pour moi de tourner une page de ma vie et c'est pour cette raison qu'après un certain nombre d'années au service de notre commune, ayant occupé un peu plus de 17 ans le poste de Boursier communal, puis celui de Municipal pendant un peu plus de 5 ans et demi, j'ai décidé de me retirer, ceci après quelques semaines de réflexions.*

*Il faut être bien motivé pour exercer la fonction de Municipal et, malheureusement, je ne le suis plus autant que cela devrait être le cas, ceci pour des raisons tout à fait extérieures au fonctionnement du collège municipal actuel, il faut tout de même le préciser, car l'entente au sein de ce dernier est très bonne.*

*Je ne vais pas quitter mes collègues municipaux de façon abrupte et les laisser en effectif réduit et, pour cette raison, je vous annonce que mon engagement prendra fin le 30 juin 2019.*

*Il va de soi que je me tiendrai à la disposition des membres de la Municipalité complétée afin de remettre mes dicastères (Finances + Temples et Cultes) aux personnes qui me succéderont aux commandes de ces deux directions.*

*Au regard de l'article 33 du règlement de la Municipalité, j'aurai droit à une indemnité de départ au moment où je quitterai mon poste ; ce montant, dès qu'il aura été déterminé, devrait être versé à la Fondation Echaud, à Cugy, si cela est possible et acceptable de votre part.*

*En vous remerciant de m'avoir lu et d'avoir pris note de tout ce qui précède, en souhaitant bon vent à la Commune de Froideville ainsi qu'à tous ses représentants, je vous adresse à tous, Monsieur le Président et Membres du Conseil Communal, mes salutations les meilleures, ainsi que tous mes vœux pour un avenir radieux pour vous et pour notre Commune.*

*Rolf Gerber »*

Nous attendons le dépôt des listes de candidatures jusqu'au lundi 8 avril à 12 heures au greffe municipal.

La procédure est la suivante. Si le 8 avril à midi, une seule candidature est déposée, la personne sera élue comme membre de la Municipalité.

S'il y a deux ou plus de candidatures, le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 19 mai et il faudra la majorité pour être élu.

Si aucun-e candidat-e ne l'obtient, inscription jusqu'au mardi 21 mai à 12 heures pour le 2<sup>ème</sup> tour. S'il n'y a qu'une candidature, la personne sera élue. S'il y a en deux ou plus, l'élection aura lieu le 9 juin et la personne ayant le plus de voix sera élue comme nouveau ou nouvelle Municipal-e.

Et puis il nous faut revenir ce soir sur les anciens de la Municipalité.

Jeudi dernier 14 mars, nous avons rendu les honneurs à M. René Martin décédé le samedi 9 mars.

Enfant du village, né le 20 avril 1936, fils du facteur qui fut Municipal, petit-fils d'Ernest, ancien Syndic, Monsieur Martin entre très jeune au service de notre Commune, tout d'abord comme Secrétaire municipal de 1958 à 1965.

Il participe aussi activement à la vie du village : sociétés de jeunesse, de chant, de tir, de l'abbaye.

Il est élu Municipal le 5 mars 1981 et accède au poste de Syndic de janvier 1982, fonction qu'il exerce jusqu'au 22 janvier 1996.

Il préside la région Lausannois COREL – Cosvégaz, ainsi que les festivités des 700 ans du village en 1984 et du Jumelage avec la Pacaudière.

A Noël, Froideville a aussi perdu un homme engagé pour sa commune et ses sociétés, M. Gilbert Clerc, notre garde-forestier municipal de 1982 à 1993.

Dans un même hommage, nous associons Messieurs André Martin, Claude Dussez et Gérard Crausaz.

Pour honorer la mémoire de ces 5 personnes décédées dernièrement qui ont, à des fonctions différentes, donné à notre commune de leur temps et de leur savoir, je prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

Je termine mes communications par l'agenda à venir :

- Du 5 au 11 avril les soirées scolaires ;
- Le traditionnel Bal de Pâques organisé par la Jeunesse le jeudi 18 avril ;
- Le processus de l'élection à la Municipalité ;
- Le début du Centenaire des jeunesses campagnardes les 24 et 25 mai au Théâtre de Beaulieu ;
- La prochaine séance du Conseil communal le 25 juin ;
- Le Dégel Festival le 29 juin ;
- Le 29 juin également, la fête de la pizza au Centre œcuménique.

En espérant vous rencontrer le plus souvent possible lors de ses animations villageoises, je termine ici les communications que je désirais vous apporter ce soir. »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **5. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

## **6. Préavis No 38/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'installation d'un réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin, selon les prescriptions cantonales en la matière**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a examiné en détail les travaux à réaliser et s'est renseignée sur l'électrosmog généré par cette nouvelle installation. Selon le responsable du programme TUTTI, l'électrosmog généré sera bien en dessous du seuil de tolérance admissible.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 30'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**M. C. Pahud** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission, formée de Mme Jaccoud Françoise et de MM. Cuendet Vincent, Rey Vincent, Thuillard Stéphane et Pahud Cédric s'est réunie à deux reprises, le lundi 18 février ainsi que le mardi 5 mars 2019.

Pour la première rencontre, les Municipaux, MM. Witzig et Girod, nous ont reçus afin de répondre aux questions préparées par la Commission. Lors de la deuxième séance, M. Witzig était accompagné de M. Rothlisberger, responsable du programme TUTTI à la CIPEO, l'unité de la DGEO spécialisée dans le support et la gestion des infrastructures informatiques, afin de répondre aux questions dites « techniques » sur le projet qu'il a supervisé.

En préambule, MM. Witzig et Girod nous ont expliqué le contenu du préavis et la situation générale ; l'établissement scolaire de l'ASICE ayant été désigné par la DGEO comme une des dix zones tests pour l'évolution des programmes informatiques pédagogiques du Canton, la Commune doit dès lors mettre à disposition un réseau correct et performant pour la prochaine rentrée scolaire, ce d'autant que le matériel pédagogique adéquat a déjà été livré.

De plus, la volonté de la Municipalité est d'équiper les collèges du Bas de la Fin en fibre optique afin de garantir un développement futur et durable, d'autant que notre Commune sera prochainement desservie dans son ensemble par la fibre optique.

Après avoir pu débattre avec M. Rothlisberger, lors de la deuxième séance, sur tous les aspects et les demandes du Canton faites aux établissements scolaires en phase de test, nous avons retenu les éléments suivants :

1. Suite à la reprise du dicastère des écoles par Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, la volonté du Canton est d'équiper tous les établissements scolaires par un nouveau programme pédagogique digital et numérique. C'est donc une chance pour tous les élèves de l'ASICE de pouvoir bénéficier, en primeur, de cette nouvelle approche qui propulse l'enseignement vaudois au XXI<sup>ème</sup> siècle.
2. Le projet est cohérent car il propose d'installer des antennes Wi-Fi dans toutes les classes des quatre collèges afin que chaque élève puisse, à terme, se connecter facilement et sans interruption. De plus, il permet de diminuer la puissance d'émission des appareils afin de ménager les éventuels électrosensibles. La puissance sera du coup à un seuil très fortement en-dessous de la norme suisse.
3. Une fois l'installation effectuée, la Commune et le corps enseignant seront déchargés des opérations de maintenance puisqu'un contrat a été demandé au prestataire et que le Canton, au travers de la CIPEO, assurera également le support des services (helpdesk, DNS, DHCP, sécurité, etc.). Il faut relever que le niveau de sécurisation des installations sera augmenté car géré par les infrastructures centralisées du Canton.

Dans son préavis No 38/2019, la Municipalité nous demande d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 54'000.00 en vue de l'installation d'un réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin. La Commission est unanime sur la proposition car elle permettra de professionnaliser l'équipement et le support de notre infrastructure informatique dans le but d'équiper nos élèves avec les outils nécessaires pour leur futur.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission « Installation d'un réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin » vous demande, sous réserve de l'avis de la Commission des finances, d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par un crédit extrabudgétaire et d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

**M. L. Gattlen** demande pourquoi le préavis prévoit un poste maintenance de réseau alors qu'il est dit que le Canton doit s'occuper de la maintenance.

**M. P.-A. Witzig** répond que le Canton s'occupe de la maintenance du programme pédagogique proprement dit mais la maintenance du matériel est à la charge de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 38/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 54'000.00 à la Municipalité en vue de l'installation du réseau Wi-Fi dans les collèges du Bas de la Fin ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 10 ans.

**7. Préavis No 39/2019 concernant une demande de crédit extraordinaire complémentaire, afin de réaliser le redimensionnement des zones à bâtir sur le territoire de la commune de Froideville**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a demandé si le préavis comprenait aussi les travaux de réactualisation du règlement des constructions. Ce ne sera pas le cas hormis quelques rajouts prévus à l'étape 2. La mise à jour complète ne se fera que lorsque le nouveau PGA aura été validé par les Services cantonaux.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 90'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 39/2019 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire extraordinaire de CHF 49'600.00, subvention déduite, pour la réalisation du redimensionnement des zones à bâtir sur le territoire de la commune de Froideville ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 10 ans.

**8. Préavis No 40/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638**

**M. L. Casarotto** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la réfection du collecteur concerné, qui se trouve en zone S (sources), est la continuité de la mise en conformité des diverses canalisations communales :

- au vu des normes actuelles par rapport à celles étaient en vigueur lors du dernier « Plan Général d'Evacuation des Eaux » datant de 2010 ;
- par ailleurs, ce plan général de 2010 faisait déjà état de ce collecteur qui devait être remplacé à terme ;
- il est à noter que la construction du collecteur existant dans la zone S date de 1960 ;
- cet objet figure au tableau des investissements 2017 – 2021.

La Commission, à l'unanimité, est favorable à l'exécution des travaux et aux conditions financières décrites dans le préavis No 40/2019.

Sous réserve du rapport de la Commission des finances, et au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis No 40/2019 tel que présenté.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a voulu savoir si un préavis était en cours de rédaction pour le collecteur de Pré Perretta. Deux variantes sont à l'étude mais il n'est pas certain que celui-ci soit présenté cette année. Elle a aussi pu consulter le PGEE, document conséquent recensant la totalité des apports d'eaux claires du village. Elle a aussi demandé à combien s'élevait la réserve "Epuración" puisque cet investissement sera amorti par prélèvement à la réserve.

À ce jour, le montant prévisible au 31.12.2019 de cette réserve s'élève à :

Réserve Epuration 31.12.2017	(Comptes 2017)	CHF 284'978.26
Attribution à réserve 2018	(Budget 2019)	CHF 189'873.00
Attribution à réserve 2019	(Budget 2019)	CHF 181'881.00
Réserve Epuration 31.12.2019	(budgétée)	<b>CHF 656'732.26</b>

La réserve ainsi réalisée à fin 2019 devrait donc permettre, sans problème, l'amortissement comptable envisagé dans le préavis.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 398'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**M. M. Ducommun** demande si ces travaux permettront de résoudre la problématique des torrents d'eau qui traversent la route de Lausanne en cas de fortes pluies.

**M. A. Blaser** répond que la nouvelle conduite qui descend le long du Chemin de Montaney prendra une partie de l'eau qui s'écoule actuellement dans une conduite qui passe au milieu des champs. Cette dernière conduite sera donc moins engorgée, ce qui résoudra en partie ce problème.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 40/2019 est approuvé.



Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité de Froideville à réaliser les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires (EC) en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638 ;
- 2) de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de CHF 420'000.00 ;
- 3) sur le capital investi, la charge financière à porter au budget s'élèvera à CHF 12'600.00 la 1<sup>ère</sup> année pour diminuer et atteindre CHF 1'260.00 la 10<sup>ème</sup> et dernière année, ceci en tenant compte d'un amortissement de la dette étalé sur 10 ans ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2 auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 5) d'amortir cet investissement par prélèvement à la réserve « épuration ».

## **9. Propositions individuelles et divers**

**Le Président** rappelle aux membres des Commissions de venir signer les rapports et aux Conseillers de ne pas partir sans le DVD de la séance du 11 décembre 2018, offert à chacune et chacun par la Municipalité.

**M. D. Glur**, se faisant porte-parole d'habitants du quartier de la Plaine, fait remarquer que de nombreux enfants peuvent profiter de la configuration des lieux pour jouer dans la rue, ce qui est très bien. Cependant, certains habitants ont tendance à confondre cette rue en anneau avec un circuit de vitesse. Encore, récemment un accident s'est produit entre deux voitures, causé vraisemblablement par une vitesse inadaptée. Aussi, **il** demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre cette zone à 30km/h, voire en zone de rencontres à 20km/h, puisqu'il n'y a pas de transit.

**M. M. Girod** répond que la situation sera étudiée pour apporter une solution mais ce ne sera peut-être pas une zone de rencontres ou à 30 km/h car ce genre de demande est contagieuse. D'autres hypothèses de travail permettent également une sécurisation de la route.

**M. L. Gattlen** remarque que les accotements de la Route de Lausanne, notamment face au Chemin de Montaney, sont en train de s'effondrer et demande s'il y a des discussions avec le Canton pour refaire cette route.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'un projet est en cours avec la DGMR pour élargir la route mais que ce projet est plus compliqué que prévu, notamment parce qu'il nécessite des murs de soutènement, et que le planning n'est pas encore fait.

**M. L. Gattlen** demande s'il y aura des problèmes de synchronisation avec le préavis No 40/2019.

**M. J.-F. Thuillard** répond que ces deux projets sont totalement séparés et que la traversée de la route pour faire passer le collecteur ne gênera pas d'autres travaux.

**M. J.-Ph. Rey** informe le Conseil que l'association « Parque pas mon Jorat » tiendra son assemblée générale le 10 avril 2019 à Ropraz. Tout le monde est le bienvenu.

**M. L. Gattlen** constate que nous avons reçu un tous-ménages concernant le Parc naturel périurbain (PNP) où figure le blason de la Commune de Froideville, ce qui pourrait induire la population en erreur. Il aimerait savoir la position de la Commune par rapport à ce dépliant.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la Commune fait toujours partie de l'association JUTAVAQ et que la position de la Commune concernant le PNP est connue et n'a pas changé. Il transmettra cette remarque lors de la prochaine réunion du comité de JUTAVAQ.

La Commune s'étant engagée pour une étude de 4 ans qui se termine à fin 2019, il est possible que la Commune sorte de l'association. Cela nécessitera l'accord du Conseil qui s'était prononcé à l'époque pour faire partie de l'association.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 20h50.

#### **CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE**

Le Président

Le Secrétaire

Olivier Martin

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 26 mars 2019.